SÉANCE DU 2019-03-04

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 4° jour du mois de mars deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, s'est tenue la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 04 mars 2019

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2. Adoption des procès-verbaux du 04 et 07 février 2019.
- 3. Lecture et adoption des comptes du mois.
- 4. Période de questions sur les comptes du mois.
- 5. Fermeture du centre des loisirs saison 2019
- 6. Déclaration d'intérêt pécuniaire
- 7. Forage, hydrocarbure
- 8. Pont Pearson
- 9. Ministre des finances
- 10. Permis d'intervention
- 11. Mandat architecture
 - A) Bibliothèque
- 12. Vente pour taxe
- 13. Fête des bénévoles
- 14.Don
- 15. Correspondance
- 16. Varia
- 17. Période de questions.
- 18.Levée de l'assemblée.

2019-03-041

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Louisette Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Paul-André Fillion d'adopter l'ordre du jour.

2019-03-042 2. Adoption des procès-verbaux du 04 et du 07 février 2019.

Madame la conseillère Louisette Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert turcotte et résolue unanimement d'adopter le procès-verbal du 04 février tel que rédigé.

2019-03-043 3. Lecture et adoption des comptes du mois

9261-9923 QUÉBEC.INC	505.89
AIR LIQUIDE	595.62
AMQUI BMR	15.59
AUTOMATION D'AMOURS INC.	1 313.19
BARRIAULT JEAN-NOËL	108.00
BUANDERIE-NETTOYEUR DE L'EST	41.40
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	1 261.58
CARQUEST PIECES D'AUTOS	545.99
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	328.58
DESRO.CA	637.31
DICOM EXPRESS INC.	14.22
ÉLECTRICITÉ GARON INC.	961.64
FRENO	735.48
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00
FORM-ÉVAL	2 466.21
GAGNON YVETTE	232.75
GROUPE ARCHITECTURE MB	1 394.65
GESTION PMI	574.88
HYDRO QUEBEC	10 054.43
KVM TRANSPORT	379.10
LES ENTREPRISES GEORGE VALOIS & FILS INC	264.44
LES ENT. L.MICHAUD & FILS (1982) INC.	8 353.63
LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC.	1 258.64
LES PETROLE R.TURMEL INC	14 078.70
LIBRAIRIE D'AMQUI INC.	75.60
LINDE CANADA LIMITED 15687	22.18
NORTRAX QUÉBEC INC	867.48
NORTEC INDUSTRIEL	1 763.15
PG SOLUTIONS INC	844.04
PIECES D'AUTO SELECT	93.67
POSTE CANADA	814.48
RCAP LEASING	204.66
BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR	306.13
TENCO INC	114.69
TRANSPORT GERALD SIROIS	820.33
TRANSPORT MORNEAU	106.05
XEROX CANADA LTÉE	245.82

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2019 pour un total de 54 412.20\$ et en autorise le paiement de plus le conseil autorise le paiement de la facture de PGR énergie au montant de 14 625.01 et de roulement à bille Morin au montant de 211.60 pour un total de 69 248.81\$

4. Période de questions sur les comptes du mois

Monsieur le maire et monsieur le directeur général répondent aux questions du public.

2019-03-044

5. Fermeture du centre des loisirs saison 2018-2019

Madame la conseillère Louisette Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement de fermer le centre des loisirs au plus tard le 31 mars 2019

6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaire

La directeur générale et secrétaire-trésorier Jean-Noël Barriault présente devant le conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires de monsieur le Maire Jean-Côme Levesque, du conseiller numéro 1 monsieur Aubert Turcotte, du conseiller numéro 2 : monsieur Paul-André Fillion, de la conseillère numéro 3 madame Louisette Bérubé, de la conseillère numéro madame Julie Potvin, du conseiller numéro 5 : monsieur Georges Barrette, du conseiller numéro 6 : monsieur Serge Imbeault.

2019-03-045

7. Forage, Hydrocarbure

Considérant qu'au cours des dernières années, plusieurs changements législatifs et projets potentiels liés à l'exploration et à l'exploitation gazière et pétrolière ont soulevé des craintes concernant les impacts de ces activités tant dans la population québécoise que dans les municipalités;

Considérant que certaines municipalités ont même dû se rendre jusqu'en cour pour défendre leur droit d'intervenir par règlement sur leur territoire afin d'assurer la protection de leurs cours d'eau;

Considérant que ces démêlés judiciaires entrainent des coûts prohibitifs pour leurs citoyens;

Considérant l'utilisation de nombreux produits chimiques lors des phases de forage par fracturation hydraulique, lesquels ont un fort potentiel d'impacts dommageables irréversibles pour l'environnement;

Considérant que de telles activités et l'utilisation de ces produits chimiques peuvent avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et donc sur la qualité de vie des humains, de la faune et de la flore;

Considérant que les sites visés sont susceptibles de déverser des polluants dans les sources d'approvisionnement en eau de plusieurs municipalités de la MRC de la Matapédia, et donc de mettre en péril l'approvisionnement en eau potable de la population du territoire de la Municipalité et de plusieurs municipalités de la MRC de la Matapédia

Considérant que 85% des puits réalisés au Québec depuis 1860 ont été abandonnés par leur propriétaire et remis au gouvernement et que la vaste majorité d'entre eux seraient toutefois « sans responsable connu », et doivent donc être repérés, inspectés et sécurisés, voire décontaminés, par le gouvernement (1);

Considérant que parmi les 953 puits forés depuis 1860, surtout dans les ba**sses** terres du Saint-Laurent et en Gaspésie, 242 sont toujours inscrits comme étant « actifs », c'est-à-dire qu'ils sont « fermés temporairement ou en activité » (1);

Considérant que l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière par fracturation hydraulique ou complétion accroît considérablement les risques sismiques (2);

Considérant que ces activités entraînent la production en grande quantité d'eaux usées polluées ne pouvant être traitées par des installations municipales

conventionnelles posant un risque de contamination des sols et des cours d'eau environnants;

Considérant que toute exploitation pétrolière et gazière par forage dit conventionnel incluant forages horizontaux ou autres puissent favoriser au cours des décennies la migration de contaminants provenant de la roche profonde considérée jusqu'alors imperméable vers les aquifères et la nappe phréatique;

Pour ces motifs, madame la conseillère Louisette Bérubé propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement que la municipalité de Sainte-Léon-le-Grand se positionne formellement contre toute exploration et/ou exploitation de gaz ou de pétrole sur son territoire et que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de la Matapédia afin que le conseil des maires se positionne formellement sur la question.

8. Pont Pearson

Le directeur général informe le conseil que le ministère des transports a fait parvenir les travaux qui devront être exécutés sur le pont Pearson

2019-03-046

Attendu que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Attendu que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Attendu que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci:

Madame la conseillère Louisette Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

2019-03-047

10. Permis d'intervention

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports ;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère.

Pour ces motifs

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller -----Paul-André Fillion et résolue unanimement de demander au ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports d'accorder une permission de voirie pour les travaux d'urgence non planifiés à effectuer pour la période du 1 er janvier au 31 décembre 2019 ; de demander qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé de la part du ministère pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'entreprise n'excédant pas dix mille dollars (10,000.00 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

que la Municipalité de Saint-Léon-Le-Grand demande au ministère des transports de la mobilité durable e de l'électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère et qu'à cette fin, et autorise le directeur général Jean-Noël Barriault à signer lesdits permis d'intervention.

11. Mandats d'architecture

2019-03-048

A) Bibliothèque

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement de mandater Proulx et Savard pour mettre a jour le projet bibliothèque.

2019-03-049

12. Vente pour taxe

Aucune vente pour taxe

2019-03-050

13. Fête des bénévoles

Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'organiser une fête pour les bénévoles lors de la semaines du bénévolat

15. Correspondance

La correspondance est lue.

16. Varia

Il n'y a aucun point

17. Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2019- 03-051 18. Levée de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Paul-André Fillion et résolue unanimement de lever la séance.

Jean-Côme Levesque, maire	Jean-Noël Barriault, directeur général et secrétaire-trésorier